

**Rapport de contrôle de la comptabilité**  
**à l'Assemblée Générale des Copropriétaires du « Parking Louise »**  
**sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission de contrôle demandée par votre Président, nous avons procédé auprès du syndic « Meganck Gestion Syndic s.r.l. » à l'examen des procédures comptables dans les comptes de l'ACP « Parking Louise » au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Les remarques formulées dans ce rapport sont fondées sur les documents reçus et les réponses obtenues des responsables des services intéressés, et que nous jugeons suffisants.

Etablis sur base des règles comptables applicables en Belgique, le bilan au 31 décembre 2022 s'élève à 179.952,70 €, les frais non conventionnés à 146.660,60 € et les frais conventionnés à 93.314,36 €, donnant ainsi une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives.

Nous attestons selon les normes générales de contrôle de l'ITAA (Institute for Tax Advisors & Accountants) que les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 reflètent fidèlement le patrimoine, la situation financière et les résultats de la copropriété « Parking Louise ».

Aucun évènement nouveau n'a été porté à notre connaissance depuis la date de clôture des comptes qui puisse influencer de manière significative les comptes clôturés ou les résultats futurs.

Fait à Bruxelles, le 11 mai 2023.



Pour BPO Tax & Accountancy SRL  
Thierry Dekens  
BGCF – Managing Partner  
Expert-comptable & Conseiller fiscal